



Wallonie

Commune LES BONS VILLERS

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par **Monsieur Robby BAUDOUX**. Le terrain concerné est situé à rue de Fleurus - 6211 Mellet et cadastré Division 4 section B n°1056 C.

Le projet consiste en **l'extension d'un hangar** et présente les caractéristiques suivantes : construction d'un nouvel hangar dans le prolongement exact du hangar existant, d'une emprise au sol de $\pm 150\text{m}^2$, surmonté par une toiture à deux versants d'une hauteur identique à celle du hangar existant et destiné au stockage des produits récoltés sur le site ;

Demande soumise à des mesures particulières de publicité en application de l'article D.VIII.13 Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté sur rendez-vous à l'Administration communale – Service Urbanisme – Place de Frasnes 9 à 6210 Frasnes-lez-Gosselies, les jours ouvrables de 8h30 à 11h45.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Bastien BIRON, joignable au 071/858.110 ou urbanisme@lesbonsvillers.be, dont le bureau se trouve à l'Administration communale – Service Urbanisme.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12/04/2024 au 26/04/2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire adressé à l'adresse suivante : Place de Frasnes 1 à 6210 Frasnes-lez-Gosselies
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@lesbonsvillers.be